

Aide Sociale d'Urgence Doctorants en co-direction internationale ou en cotutelle



Table des matières

Préambule	2
Critères d'éligibilité au dispositif.....	2
Dépôt des candidatures	3
Contenu du dossier	3
L'évaluation des dossiers par la Commission.....	4
Financement.....	4
Suivi et accompagnement des doctorants bénéficiant de l'aide.....	6
Contact	6

Préambule

L'Université Paris-Saclay, reconnaissant l'importance cruciale de la recherche doctorale et sa dimension internationale, s'engage à soutenir ses doctorants en cotutelle ou en co-direction internationales à travers l'Aide Sociale d'Urgence pour les Doctorant.e.s (ASUD), quel que soit leur nationalité.

Son objectif principal est d'améliorer leur qualité de vie, en créant un environnement propice à leurs recherches académiques. L'accent est mis sur la réactivité face aux situations d'urgence, offrant un accompagnement personnalisé par l'université pour assurer une stabilisation sociale efficace des doctorants concernés.

Critères d'éligibilité au dispositif



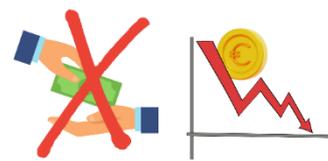
Être en co-
direction
internationale/en
cotutelle



Être inscrit en
doctorat à
l'Université Paris-
Saclay



Ne pas être en 4^{ème}
année de doctorat



Le financement
étranger à été baissé
ou a été suspendu (-
1200 euros/mois)

Les candidats sont éligibles à cet appel si :

1. Ils sont en co-direction internationale ou en cotutelle
2. Ils sont inscrits administrativement à l'Université Paris-Saclay en doctorat
3. Ils ne sont pas en quatrième année de thèse dans aucun des deux établissements

4. Les aléas survenus ont rendu impossible le financement de la thèse par le partenaire ou ont rendu le montant du financement du partenaire inférieur à un seuil de 1200 € mensuels.

Dépôt des candidatures

Les demandes pour cette aide font l'objet d'un dépôt de dossier ASUD, via le [Formulaire ASUD](#).

Le dossier est instruit par les services administratifs en charge de cet appel, la Direction de la vie étudiante et égalité des chances (DVEEC) et la Maison du doctorat (MDD).

La demande sera soumise à la Commission ASUD, en préservant l'anonymat du doctorant.

Contenu du dossier

Le dossier du candidat.e doit inclure les pièces justificatives suivantes :

- Certificat d'inscription en doctorat à l'Université Paris-Saclay
- Convention de cotutelle internationale de doctorat ou de co-direction internationale (signée par les deux directeurs de thèse)
- Avis motivé de soutien du directeur de thèse et de l'école doctorale, expliquant les conditions affectant le financement de la thèse.

Ces avis sont essentiels pour évaluer la situation du doctorant.e ainsi que le progrès académique, la qualité de la recherche et le développement professionnel du doctorant.e.

- Toute pièce prouvant l'insuffisance ou l'inexistence du financement du partenaire survenues suite aux aléas.
- Plan de financement global de la thèse et justificatifs
- 3 derniers relevés du compte bancaire

- RIB d'un établissement bancaire installé en France
- Attestation sur l'honneur de la véracité des informations et des pièces communiquées.
- Informations sur les aides demandées auprès d'autres entités/établissements.

Nom de l'entité, périodes demandées et réponses obtenues.

L'évaluation des dossiers par la Commission

Les candidatures éligibles à cet appel seront présentées à la commission ASUD qui se réunit autant que de besoin et sur demande lors de la présentation de dossier(s) complet(s) par le(s) demandeur(s).

Critères d'évaluation :

L'évaluation sera basée sur des critères suivants (3 caractéristiques cumulatives)

1. La manifestation d'un cas de force majeure :
 - Évènement extérieur : cet événement est extérieur au candidat (événement naturel, épidémie...etc.)
 - Évènement imprévisible : impossible de prévoir l'évènement, il est brutal, incertain.
 - Évènement irrésistible : aucune action n'est possible pour surmonter l'évènement.
2. La situation financière du candidat et du foyer (calcul des ressources et des charges).
3. L'inscription en doctorat, en co-direction internationale ou cotutelle de doctorat au sein de l'Université Paris-Saclay.

Financement

Montant Maximum de l'Aide

- L'Aide est financée par l'IDEX (initiatives d'excellence) et offre une aide maximale de 3 200€ par année universitaire.

Modalités de Versement

- L'aide est versée en une seule fois.

Cumul avec d'Autres Bourses ou Aides

- Il est possible de cumuler cette aide avec d'autres bourses ou aides, à condition qu'elles ne couvrent pas la même période de financement.

L'aide ne peut pas être renouvelée pendant la même année universitaire.

Demande de Renouvellement pour l'année suivante

- Dans le cas où un étudiant souhaite renouveler sa demande d'aide pour l'année universitaire suivante, son dossier sera analysé par les services compétents.

Modes de versement des aides accordées

- L'aide est versée en une seule fois par virement bancaire au doctorant.e.

Le résultat de la Commission :

Suite à l'analyse du dossier du doctorant par la Commission ASUD, un courriel est adressé par la gestionnaire Vie étudiante et sociale Doctorat à chaque doctorant.e l'informant de la décision de la commission par une lettre de notification signée. Son interlocuteur de suivi est en copie de cet envoi.

- En cas de décision favorable, les modalités pratiques du versement de l'aide sont indiquées.
- En cas de décision défavorable, le motif de rejet est précisé.

Suivi et accompagnement des doctorants bénéficiant de l'aide

A posteriori de la décision de l'octroi d'une aide d'urgence à un doctorant, un accompagnement sera organisé par la personne en charge de la vie étudiante.

Contact

Pour toute question relative à l'ASUD ou à l'accompagnement vie étudiante des doctorants contactez-nous : vie.doctorant@universite-paris-saclay.fr

